

L'OMC compte 148 membres. Parmi les plus récents, on compte le Cambodge et le Népal. L'accession du Cambodge et du Népal, premiers des pays les moins avancés (PMA) à intégrer l'OMC depuis sa création en 1995, porte à 32 le nombre actuel de PMA à l'OMC.

Le Canada participe activement aux négociations d'accession de tous les postulants. À l'heure actuelle, les 28 pays suivants ont fait connaître leur souhait d'accéder à l'OMC : Afghanistan, Algérie, Andorre, Arabie saoudite, Azerbaïdjan, Bahamas, Bélarus, Bhoutan, Bosnie-Herzégovine, Cap-Vert, Éthiopie, Iraq, Jamahiriya arabe libyenne, Kazakhstan, Laos, Liban, Ouzbékistan, Russie, Samoa, Serbie et Monténégro, Seychelles, Soudan, Tadjikistan, Tonga, Ukraine, Vanuatu, Vietnam et Yémen.

Par ailleurs, le Canada travaille activement, de concert avec d'autres membres, pour faciliter l'accession des PMA, reconnaissant que leur adhésion les soutiendrait dans leurs efforts en matière de développement et les aiderait à devenir des acteurs à part entière du système commercial mondial. Le Canada approuve l'utilisation des recommandations formulées en vue de faciliter et d'accélérer l'accession des pays les moins développés à l'OMC, et adoptées par le Conseil général de l'OMC en décembre 2002.

Les négociations portant sur l'accession d'un pays à l'OMC se déroulent sur deux niveaux parallèles, soit aux niveaux multilatéral et bilatéral. Au cours des négociations multilatérales, un groupe de travail de l'OMC, formé de membres intéressés, étudie le régime commercial et économique du pays postulant pour y relever les aspects incompatibles avec les obligations qu'un pays contracte lorsqu'il devient membre de l'OMC, et pour déterminer les changements qu'il devra y apporter pour les rendre conformes aux règles de l'Organisation. L'avancement du processus dépend alors de ces changements, qui doivent porter sur la transparence, l'exactitude et les détails fournis par le postulant dans ses réponses aux questions posées par les membres du groupe de travail. En participant aux délibérations du groupe de travail, le Canada s'assure que l'accession du postulant à l'OMC permettra d'établir des conditions plus prévisibles sur le marché de ce dernier.

Parallèlement aux délibérations du groupe de travail, les membres de l'OMC engagent avec le postulant des négociations bilatérales sur l'accès à ses marchés. Au cours de ces négociations bilatérales, le Canada cherche principalement à obtenir la réduction ou l'élimination des droits de douane et des obstacles non tarifaires qui nuisent à l'accès des produits et des services qui intéressent les exportateurs canadiens. Il encourage les postulants à consolider leurs engagements tarifaires, à accorder un accès non discriminatoire à ses marchés et à souscrire aux divers accords zéro pour zéro pour l'élimination des droits de douane ainsi qu'aux mesures d'harmonisation des tarifs douaniers élaborées par l'OMC.

Les positions qui sont défendues au cours des négociations relatives aux accessions sont élaborées à l'échelle interministérielle et après consultation auprès des gouvernements provinciaux et territoriaux et du secteur privé. Ces négociations représentent une excellente occasion de résoudre les difficultés qu'éprouvent les entreprises canadiennes sur les marchés des postulants.

Pour obtenir plus d'information sur le processus d'accession à l'OMC, consultez le site Web de l'OMC à : www.wto.org/french/thewto/flacc_flacc_f.htm.